



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?

Concrètement, il n'y a pas de bouleversement : au quotidien les eaux usées continuent à être collectées et traitées.

Pour Panissières, la maîtrise d'ouvrage est transférée à la CC Forez-Est et le mode d'exploitation est conservé par Saur.

En pratique :



En cas d'anomalie, vous devez contacter le service assainissement collectif de la Saur



Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur est la Saur

Retrouvez toutes les informations sur internet **ou flashez ici**



Numéro de la SAUR à CONTACTER

04 69 66 35 00 (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)

Numéro d'astreinte - 04 69 66 35 09

Site internet

www.saurclient.fr

Pour les communes de :

Bellegarde-en-Forez, Balbigny, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Panissières et Saint-André-le-Puy